



Compte Rendu de la Commission Mixte Paritaire (CMP) Secteur sanitaire, social et médico-social (3SMS)

Du Mardi 23 mai 2023

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée
Fédération Nationale de l'Action Sociale

QUAND AXESS RIME AVEC PROMESSE... UN SEUL MOT D'ORDRE : LES 183€ POUR TOUS !

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 25 avril 2023
2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183€ pour tous »).
3. Proposition d'avenant à l'accord CPPNI du 29 octobre 2019.
4. Salaire minimum conventionnel de branche.
5. Négociation CCUE (Classification et rémunération ; données chiffrées).
6. CPPNI d'interprétation.
7. Révision des plafonds de remboursements des frais des salariés mandatés aux réunions des instances paritaires du secteur fixés par l'Association paritaire de financement des instances paritaires.
8. Questions diverses.

AXESS démarre cette Commission Mixte Paritaire par une déclaration en invoquant le contexte difficile de ces négociations où les organisations syndicales ont quitté à plusieurs reprises la table des négociations. Les employeurs disent comprendre la revendication des « 183 € pour tous » et font plusieurs propositions.

- Intégration des 183€ dans le système de rémunération adossé au système de classification ;
- Ouverture d'une négociation sur le minima conventionnel

AXESS souhaite que les Organisations Syndicales soient un peu plus « responsables » et restent autour de la table des négociations.

Pour FO, préconiser plus de responsabilité de la part des organisations syndicales relève de la condescendance ! La proposition des employeurs relève tout simplement du chantage.

AXESS répète inlassablement que le système de classification qui est proposé doit répondre à un problème d'« attractivité » et se dit prêt à confronter les points de vue.

Il est évident que pour l'Intersyndicale, le point clivant reste les « 183€ pour tous ». Les Organisations Syndicales au plus prêt des salariés connaissent les difficultés du secteur et le meilleur moyen de sortir par le haut et de rétablir la confiance est d'octroyer dès à présent les 183 € pour tous !

AXESS nous explique à nouveau que nous ne sommes pas dans un système ordinaire de négociation puisqu'ils ont d'autres interlocuteurs qui sont les pouvoirs publics. Pour les employeurs, il en irait de l'intérêt général ! Il faudrait commencer la négociation d'une CCU au plus vite afin de traiter la question des 183 €, la question des salaires trop bas et la possibilité d'avoir des NAO de Branche.

Après avoir subi les fantasmes des employeurs soumis à l'autorité d'un gouvernement qui ne cherche que la destruction de notre secteur, nous pouvons réellement commencer la Commission Mixte Paritaire en suivant l'ordre du jour.

1. Approbation du PV de la Commission Mixte Paritaire du 25 avril 2023

Le PV est approuvé après des demandes de modifications.

2. Demande d'un accord pour la revalorisation de tous les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (« 183€ pour tous »).

AXESS revient donc plus précisément sur sa proposition, graphique à l'appui, d'intégrer les 183€ dans les revenus minimums garantis, socle de leur projet de système de classification. Ce rattrapage pour les « oubliés du Ségur » se ferait en un versement annuel de 2836€ brut sans avoir la garantie absolue que les pouvoirs publics suivront.

Pour FO, Il s'agit d'un chantage inacceptable. « Les 183€ pour tous » c'est maintenant et pas dans un hypothétique avenir conditionné à la négociation d'un système de rémunération adossé à un système de classification où tout le monde sera perdant ! Nous rappelons aux employeurs que FO est bien un syndicat responsable en défendant les intérêts matériels et moraux des salariés. À FO, nous savons lire et compter... Et clairement, le système de classification proposé par les employeurs paupérisera encore plus le secteur. Les salaires doivent en outre être négociés dans les champs conventionnels existants !

S'en est suivie une longue discussion entre la CFDT et AXESS sur les bas salaires...

Pour FO et nous l'avons rappelé, l'enjeu c'est l'augmentation immédiate des salaires. Les projets présentés par les employeurs qui nous disent qu'il faut se confronter aux contraintes sont illisibles ! Il manque des éléments comme la prime décentralisée. Par ailleurs, les mesures proposées qui consistent à verser une prime exceptionnelle n'empêcheront pas le tassement des métiers et des salaires.



Les organisations syndicales CFDT Santé-Sociaux, CGT Santé-Action Sociale, FO Action Sociale et Santé Privée, et SUD Santé-Sociaux ont réaffirmé ce jour leur exigence d'obtenir les 183€ pour toutes et tous.

Elles dénoncent le chantage des employeurs à la signature d'un accord sur les classifications sans aucune garantie d'attribution de ces 183€.

Elles soutiennent toutes les actions et mobilisations en défense du secteur, pour l'augmentation des salaires et pour l'abrogation de la réforme des retraites.

À Paris, le 23 mai 2023

Contacts :

CFDT Santé-Sociaux : Loïc LE NOC llenoc@sante-sociaux.cfdt.fr

CGT Santé-Action Sociale : Julie MASSIEU Pierre-Paul SEINCE ufsp@sante.cgt.fr ufas@sante.cgt.fr

FO Action Sociale : Pascal CORBEX lafnas@fnasfo.fr

FO Santé Privée : Franck HOULGATTE secretariat@umsfo.org

SUD Santé-Sociaux : cotact@sudsantesociaux.org

Les Organisations Syndicales ont demandé une suspension de séance. De cette suspension est sortie une déclaration qui a été lue en séance mais aussi aux salariés qui manifestaient devant les locaux de la FEHAP à partir de 13h30.

FO, CGT et SUD ont quitté la table des négociations après lecture de la déclaration intersyndicale.

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE, David LEGRAND, Michel POULET.